



ENSEIGNE
Coopérative

Plan de vigilance

21 juin 2022





ENSEIGNE
Coopérative



Sommaire

Plan de vigilance 2022

Introduction	4
Gouvernance du devoir de vigilance	5
Périmètre du plan	6
Cartographie des risques	6
Evaluations régulières et actions d'atténuation	9
A. Transverse : mise en place de process d'évaluation fournisseurs/atténuation des risques.....	9
B. Actions spécifiques pour adresser certains risques / catégories de produits identifiés comme prioritaires pour U.....	10
Politique développement durable - « Produits de la mer ».....	10
Politique développement durable - « Filières animales ».....	11
Politique développement durable - « Café / Cacao ».....	12
Politique développement durable - « Huile de palme ».....	13
Mécanisme d'alerte	14
Dialogue parties prenantes	15

Plan de vigilance U Enseigne

Introduction

UN RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE DU DEVOIR DE VIGILANCE

La loi relative au devoir de vigilance établit une obligation pour les entreprises d'une certaine taille d'établir et de mettre en œuvre de façon effective un plan de vigilance propre à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Pour ce faire, la loi prévoit que les entreprises doivent adopter différentes mesures qui permettront d'établir ces plans de vigilance :

- Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec

lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;

- Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société ;
- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

La loi n'apporte pas de précisions quant aux méthodes à adopter pour mettre en œuvre chacune de ces mesures. Or, dans un souci d'objectivité, et compte tenu de l'absence d'obligations réglementaires explicites, nous avons choisi pour construire nos méthodes de travail de nous aligner sur des Principes internationaux de référence desquels découlent la loi relative au devoir de vigilance, à savoir principalement : les Principes Directeurs des Nations Unies, Les Principes Directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, la Déclaration tripartite de l'OIT et l'ISO 26000.

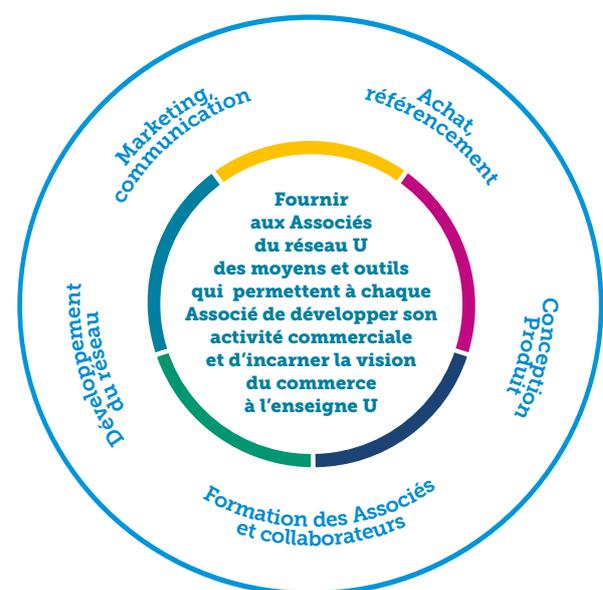
LE MODÈLE D'AFFAIRES DE LA COOPÉRATIVE U ENSEIGNE : FILIALES, ENTITÉS, ACTIVITÉS

Le Groupement U est un groupement coopératif de commerçants détaillants indépendants : les Associés U. Il réunit des commerçants associés exerçant sous différentes enseignes (Hyper U, Super U, U express, Utile) répartis en 1670 magasins et employant quelque 73 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 22,97 milliards d'euros (11,4% de part de marché à fin 2021).

Au sein du Groupement U, la Coopérative U Enseigne est composée de sociétés dédiées à certaines activités opérationnelles au service de l'activité des magasins U :

- U Enseigne : activités concernant la création, propriété et protection de la marque et de ses dérivés ; la centrale d'achat pour les achats nationaux et régionaux ; la propriété des stocks de marchandises ; les services supports au développement commercial des Associés U (marketing, communication, formation, mise en œuvre du développement du réseau de commerçants, logistique, etc.) ;
- Iris : activités informatiques ;
- U Logistique : activités logistiques.

L'activité U Enseigne, pour sa part, est composée de 2340 salariés et assure les missions suivantes :



Au vu de son activité, c'est donc le périmètre U Enseigne qui a été choisi pour ce premier plan de vigilance car c'est l'entité qui gère les achats et les référencements des produits vendus dans les différentes enseignes.



UNE DÉMARCHE DEVOIR DE VIGILANCE S'INSCRIVANT DANS LA CONTINUITÉ DES ENGAGEMENTS DE U EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous avons un engagement depuis plus de 10 ans en faveur du développement durable. En effet, en 2010, conscient des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux, l'Enseigne définissait sa stratégie en matière de développement durable, engagements précisés depuis 2016 au travers d'une politique Qualité Sécurité Sociale et Environnement des produits Marque U ambitieuse se traduisant en un socle de politiques transversales et un ensemble de démarches filières. Ces engagements font l'objet d'un travail constant afin d'être régulièrement renforcés et étendus.

Notre démarche devoir de vigilance s'intègre dans la continuité des engagements déjà pris jusqu'ici et nous permet de mieux structurer notre stratégie et continuer à nous inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Pour U Enseigne, le devoir de vigilance participe à notre volonté de renforcer le développement de filières durables. Il permet de développer le dialogue avec les parties prenantes, notamment en faisant évoluer les relations avec les fournisseurs et en créant plus de transversalité entre les équipes internes.

NOS AMBITIONS EN MATIÈRE DE DEVOIR DE VIGILANCE :

- **2020** : (1) Mieux connaître et cartographier les risques sociaux et environnementaux pouvant survenir sur les chaînes d'approvisionnement des produits de grande distribution et (2) les mettre en perspective avec les outils, politiques et actions mis en place pour adresser en priorité ces risques pour les produits de marque U.
- **2021-2022** : Définir un plan d'action visant à mieux adresser ces risques à travers (1) la mise en place de process transverses ; (2) la définition d'actions spécifiques pour certains produits/ catégories de produits identifiés comme prioritaires, et (3) l'élaboration d'un plan de déploiement opérationnel sur le périmètre prioritaire, prenant notamment en compte les niveaux de priorité, la faisabilité des actions, etc.
- **Années suivantes** : assurer le suivi des process/actions mis en place afin de vérifier leur efficacité et continuer à déployer la démarche dans le but de couvrir l'intégralité des activités les plus stratégiques de la Coopérative U Enseigne.

Gouvernance du devoir de vigilance

La gouvernance devoir de vigilance mise en place par la Coopérative U Enseigne se décline depuis les instances de prises de décision stratégique jusqu'au niveau opérationnel.

- Le **Comité de pilotage du devoir de vigilance**, composé des directeurs d'activités commerciales et de la directrice QSSE, est en charge d'élaborer et de gérer le déploiement de la feuille de route devoir de vigilance de la Coopérative U Enseigne au sein des activités ainsi que de rendre compte au Comité QSSE.
- Le **Comité QSSE** : composé d'un associé par région, il est piloté par un binôme composé d'un associé référent et de la directrice QSSE de la Coopérative U Enseigne. Le comité QSSE est en charge, entre autres, de valider la feuille de route devoir de vigilance adoptée par le Comité de pilotage. Pour les sujets afférents au devoir de vigilance, il rapporte au Comité Conformité, celui-ci rapportant in fine au Conseil d'Administration National.
- Des **groupes de travail** intégrant des opérationnels (ingénieurs qualité et acheteurs) sont mis en place selon les thématiques nécessitant un approfondissement.

Afin de s'assurer de l'infusion de ces sujets au niveau opérationnel, la Coopérative U Enseigne a créé un **réseau de référents devoir de vigilance** composé de binômes achats et QSSE par catégorie de matière première / produit formés sur le sujet et en charge du déploiement opérationnel de la feuille de route devoir de vigilance.

Plan de vigilance U Enseigne

Périmètre du plan

Soucieux d'entamer une démarche approfondie permettant d'installer des changements pérennes, nous avons choisi d'avancer pas à pas en définissant un périmètre précis pour les premières années afin d'étendre progressivement la démarche à l'intégralité des activités stratégiques de la Coopérative.

Pour la première année, nous avons donc choisi de nous focaliser sur notre cœur de métier, c'est-à-dire les produits vendus en magasin référencés par U Enseigne, cette entité étant en charge des achats et référencements de produits.

Au sein de cette activité, la priorité a été mise sur les produits alimentaires et non alimentaires pour lesquels nous exerçons une influence plus directe, à savoir : produits à marque U et produits frais vendus dans les rayons traditionnels.

Pour les prochaines années, avec l'expérience acquise sur ce premier périmètre, notre objectif est d'étendre la démarche à d'autres typologies de produits et services et aux autres activités de la Coopérative.

Cartographie des risques

La réalisation d'une cartographie des risques potentiels liés à nos filières a été le point central de notre travail en 2020. Cette cartographie a porté sur 15 catégories de produits alimentaires et non alimentaires couvrant l'intégralité des catégories de produits vendus en magasin.

MÉTHODOLOGIE

Nous avons d'abord choisi de classer les produits référencés par U Enseigne en 15 catégories fondées sur la typologie de matières premières et l'usage des produits finis.

Alimentaire		Non alimentaire	
 Fruits et légumes	Produits frais et transformés à base de : fruits ou légumes	 Produits issus du bois	Bois, papier, carton
 Produits de la mer	Produits frais et transformés à base de : poissons, crevettes	 Textile	Vêtements, linge de maison, coton hygiène, chaussures
 Viandes	Produits frais et transformés à base de viande : bœuf, veau, porc, volaille	 Produits formulés non alimentaires	Produits d'entretien, produits cosmétiques, produits d'extérieur
 Produits dérivés animaux	Produits frais et transformés à base de produits dérivés animaux : lait, beurre, œufs, fromage, crème, yaourts	 Produits manufacturés	Equipements électriques et électroniques, univers de la cuisine, produits en plastique, mobilier
 Céréales et légumineuses	Produits de boulangerie/épicerie à base de : blé, riz, maïs, avoine, lentilles, haricots, pois, quinoa	 Emballages	Emballages primaires et secondaires de produits alimentaires et non alimentaires <i>Famille également alimentaire</i>
	 Cacao/café		
	 Huile de palme		
	 Boissons		
	 Autres produits d'épicerie		
	 Produits transformés		

Plan de vigilance U Enseigne



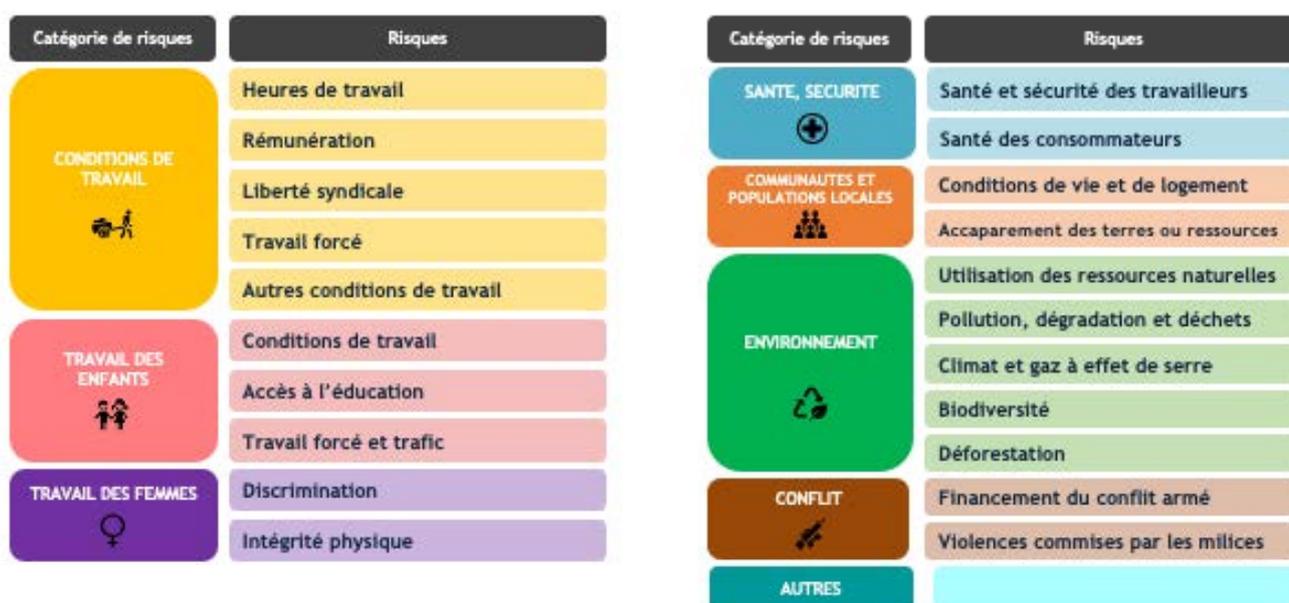
U Enseigne commercialisant plusieurs dizaines de milliers de références de produits alimentaires et non alimentaires (15 000 produits à marque U), l'objectif de cette cartographie des risques potentiels a été d'acquérir une connaissance suffisante de « la nature des incidences négatives et potentielles sur les droits de l'Homme » dans lesquels l'Enseigne peut avoir une part, et de « comprendre les incidences particulières » qu'elle pourrait avoir sur certaines parties prenantes dans un cadre de fonctionnement donné (Principes 18, Principes Directeurs des Nations Unies).

Dans cette optique, nous avons travaillé par étapes :

- **Etape 1** : Nous avons réalisé un travail d'identification et d'analyse des risques potentiels et intrinsèques liés à nos 15 catégories de produits. Ce travail a été réalisé à travers une recherche documentaire fouillée, avec le soutien d'experts, en faisant ressortir les principales matières premières/produits ou catégories de matières premières/catégories de produits, étapes de la chaîne de valeur et/ou pays et zones géographiques où se manifestent potentiellement ces risques.
- **Etape 2** : Ces risques ont été qualifiés juridiquement afin d'identifier les droits humains et environnementaux potentiellement concernés et les détenteurs de ces droits.
- **Etape 3** : Ces risques ont ensuite été mis en perspective avec les engagements et actions déjà mis en place au sein de U Enseigne et auprès de nos partenaires afin d'identifier le niveau de couverture des risques, et donc les zones d'actions prioritaires. C'est cette étape qui nous a permis de qualifier le niveau de potentialité du risque.
- **Etape 4** : Enfin, un travail pilote avec les responsables qualité et achats de certaines filières nous a permis de mieux comprendre les zones potentiellement à risques au sein de nos chaînes d'approvisionnements et mieux y délimiter notre sphère d'influence, et ce sur la base de critères tels que le volume d'achats, la relation avec les fournisseurs, etc.

RÉSULTATS DE LA CARTOGRAPHIE

Les recherches ont permis d'établir que les 15 catégories de produits étudiées peuvent potentiellement avoir un impact sur 21 sous-catégories de risques regroupées en 8 grandes catégories :



Plan de vigilance U Enseigne

Cette nomenclature des risques permet de créer une grille de lecture nouvelle sur les filières de U Enseigne, à travers le prisme des droits humains et environnementaux. Chacune de ces catégories reflète différents droits humains et environnementaux reconnus par les conventions internationales (telles que celles de l'ONU et de l'OIT) et s'appliquant spécifiquement à certains détenteurs de droits (travailleurs, femmes, enfants, communautés locales, etc.). Cette nomenclature n'est ni exhaustive, ni figée dans le temps. Une telle lecture permet de créer des clefs d'entrées afin d'identifier les engagements et les actions les mieux adaptés pour répondre à ces risques, en fonction de notre sphère de responsabilité.

L'identification des risques potentiels à travers une recherche bibliographique (cf. Etapes 1 et 2) a fait ressortir les catégories de matières premières/produits les plus à risque. Nous avons classé ces catégories selon trois niveaux basés sur la gravité et la probabilité du risque. Voici les catégories classées sur les deux premiers niveaux :

- Les catégories de matières premières/produits de niveau 1 (risque très élevé) :
 - « Produits de la mer »
 - « Viandes »
 - « Produits dérivés des animaux »
 - « Café/cacao »
 - « Huile de palme »
- Les catégories de matières premières/produits de niveau 2 (risque élevé) :
 - « Fruits et légumes »
 - « Boissons »
 - « Autres produits d'épicerie » (huiles, épices, sel, poivre, miel)
 - « Textile »
 - « Produits manufacturés » (équipements électriques et électroniques, univers de la cuisine, produits en plastique, mobilier, etc.)

La mise en perspective des risques avec les actions mises en place (cf. Etape 3) a permis d'identifier les catégories de matières premières/produits sur lesquelles nous devrions agir en priorité pour renforcer la robustesse de nos mesures de prévention/remédiation.

Les catégories ainsi priorisées sont :

- « Fruits et légumes »
- « Autres produits d'épicerie » (huiles, épices, sel, poivre, miel)
- « Textile »
- « Produits manufacturés » (équipements électriques et électroniques, univers de la cuisine, produits en plastique, mobilier, etc.)
- « Emballages »

Il est à noter que les catégories priorisées correspondent dans l'ensemble aux catégories de niveau 2, U Enseigne ayant déjà mis en place dans le cadre de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale des politiques permettant de couvrir l'essentiel des risques identifiés sur les catégories de niveau 1 (cf. Actions existantes). Cette analyse a donc permis de confirmer la pertinence des politiques déjà mises en place et de définir le périmètre d'action prioritaire pour les années à venir.

Une première cartographie des risques a été réalisée en 2020, avec une priorité mise sur les produits à marque U et les produits frais vendus dans les rayons traditionnels.

A date, U Enseigne accompagne ses équipes Produits pour une bonne appropriation et un approfondissement de cette cartographie ; les retours d'expériences permettront de nourrir la prochaine mise à jour de notre cartographie des risques.

Pour les prochaines années, nos objectifs sont de :

- mettre à jour régulièrement les cartographies des risques ;
- identifier en continu les matières premières/produits les plus à risque ;
- affiner l'analyse des risques pour des matières premières/produits spécifiques au sein des catégories prioritaires.



Evaluations régulières et actions d'atténuation

A. TRANSVERSE : MISE EN PLACE DE PROCESS D'ÉVALUATION FOURNISSEURS/ATTÉNUATION DES RISQUES

U Enseigne est adhérente de l'initiative multisectorielle ICS (Initiative for Compliance and Sustainability). Elle a pour objectif l'amélioration des conditions de travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement en vérifiant le respect par les fournisseurs d'un code de conduite qui se base sur les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les principes de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et des réglementations locales. Les fournisseurs s'engagent au respect de ce Code de Conduite social, acceptent de faire auditer leurs sites de production et d'appliquer les plans d'actions préconisés face aux non-conformités constatées.

Le dispositif, déployé sur les produits à marque U, permet de couvrir l'essentiel des risques relatifs aux conditions de travail, travail des enfants, travail des femmes et santé/sécurité (cf. Résultats de la cartographie). A ce jour, U Enseigne a choisi de concentrer les audits sur les fournisseurs les plus à risques à l'aide de critères de priorisation fondés notamment sur le pays, les précédents audits du fournisseur et les risques engendrés par le produit.

Afin de renforcer les processus existants de prévention, atténuation et remédiation des risques en termes de droits humains et environnementaux identifiés lors de la cartographie des risques, U Enseigne a choisi d'organiser des groupes de travail intégrant les équipes opérationnelles (notamment Achats et Qualité).

Ces groupes de travail ont permis d'identifier comment structurer, renforcer et compléter les processus et politiques existantes afin d'assurer la bonne intégration de notre démarche de vigilance. Sur cette base, un plan de déploiement a été élaboré, comprenant :

- **Un processus cible** décrivant les grandes étapes méthodologiques à suivre dans la démarche de vigilance et précisant les acteurs en charge de leur gestion et mise en œuvre. Il intègre un dispositif de suivi, visant l'évaluation de la mise en œuvre effective et efficace des actions d'atténuation et de prévention. De plus, il permet de structurer les processus de gestion des alertes et de dialogue avec les parties prenantes.
- **Une boîte à outils**, détaillant les différents leviers d'actions et outils associés mobilisables dans le cadre de la gestion des risques vigilance. A ce jour, au-delà des audits ICS, plusieurs leviers d'actions

complémentaires ont notamment été identifiés, tels que : le recours à des labels/certifications pour couvrir les risques identifiés, la sécurisation des matières premières et des sites, la sécurisation de la relation fournisseur, etc.

- **Des critères de priorisation** des catégories de matières premières/produits à risque sur lesquelles déployer des plans d'actions spécifiques. Ces critères sont notamment fondés sur la gravité et la probabilité du risque, l'importance économique de la catégorie de matières premières/produits, et la sphère d'influence de U Enseigne.
- **Un plan de formation**, visant à sensibiliser et former nos équipes opérationnelles et plus particulièrement les référents devoir de vigilance en charge du déploiement et du suivi de la mise en œuvre du processus de vigilance.

A date, la mise en œuvre de ce plan de déploiement a été engagée au 2ème semestre 2021, avec la livraison d'une première version de notre boîte à outils, la formalisation des critères de priorisation des catégories de matières premières/produits à risque sur lesquelles déployer des plans d'actions spécifiques et la mise en place et la formation de notre réseau de référents internes.

Début 2022, notre travail se poursuit sur différents plans :

- fiabilisation des audits sociaux
- repérage affiné des catégories à risque

Pour les prochaines années, notre objectif est :

- d'assurer la bonne maîtrise de cette méthodologie par nos équipes opérationnelles pour mettre en œuvre le processus socle et mener des plans d'actions prioritaires sur les catégories les plus critiques.
- d'améliorer nos process avec les retours d'expérience opérationnels

Plan de vigilance U Enseigne

B. ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR ADRESSER CERTAINS RISQUES / CATÉGORIES DE PRODUITS IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES POUR U

Actions existantes sur les catégories prioritaires :

Depuis plusieurs années, sont intégrés dans nos politiques des actions qui s'inscrivent dans les objectifs de la loi devoir de vigilance et ont notamment permis d'adresser via des politiques « filières » la plupart des risques potentiels identifiés pour les catégories de risque niveau 1 (risques très élevés, cf. « Résultats de la cartographie ») :

- « Produits de la mer »
- « Filières animales » (Viandes et produits dérivés des animaux)
- « Café/cacao »
- « Huile de palme »

Au-delà de ces politiques spécifiques relatives aux catégories de risques niveau 1, et dans une démarche de proactivité, U Enseigne a aussi développé des engagements sur d'autres filières (Droguerie-Parfumerie-Hygiène, Bazar etc.).

Un certain nombre de politiques transversales sont aussi déployées, constituant un socle commun d'exigences RSE s'appliquant à tous nos produits : lutte contre la déforestation, retrait des substances controversées, réduction et amélioration des emballages, nutrition, Zéro Déchets. Ces politiques transversales permettent elles aussi d'adresser un certain nombre de risques potentiels identifiés sur plusieurs catégories de matières premières/produits. Ces politiques sont notamment décrites dans notre Déclaration de Performance Extra-Financière, disponible sur le site magasins-u.com.

La conformité des produits U au regard de ces exigences est vérifiée et suivie annuellement par les indicateurs de pilotage de chaque politique.

Politique développement durable - « Produits de la mer »

Cartographie des risques sur les « produits de la mer »

Plusieurs risques saillants ont été identifiés via la cartographie des risques potentiels réalisée sur cette filière : les conditions de travail (dont le travail forcé, les travailleurs migrants étant une population particulièrement exposée à ce risque), le travail des enfants et le travail des femmes, et la biodiversité (préservation des ressources halieutiques en particulier) ainsi que l'impact environnemental de certaines techniques de pêche ou d'aquaculture, avec des spécificités selon les zones géographiques, les étapes de la chaîne de valeur et les types de produits et techniques de pêche ou d'élevage considérés. Le thon et les crevettes sont notamment apparus comme les espèces présentant le plus de risques potentiels.

Description du plan de prévention/remédiation

Depuis 2011, U Enseigne travaille à l'amélioration continue de ses exigences concernant la filière « Produits de la mer » et a mis en place en 2012 une politique développement durable ambitieuse s'appliquant aux produits de la mer, frais et transformés, à marque U et également aux produits du rayon marée.

Cette politique se matérialise par un certain nombre d'engagements et d'actions permettant d'atténuer et de prévenir les risques décrits ci-dessus, et se décline au niveau des fournisseurs par une Charte engagement pêche et une Charte engagement aquaculture, et au niveau de nos équipes par des outils opérationnels.

- Pour les produits de la pêche, la démarche consiste à sélectionner les produits en fonction, notamment, de leur zone de pêche, de l'état des stocks, et de leur mode de capture. Sont également pris en compte les risques sociaux et de pêche illégale.
- Pour les produits de l'aquaculture, la démarche consiste à sélectionner les produits en fonction, notamment, de la maîtrise sanitaire, environnementale et des densités en élevage ainsi que du respect des exigences sur l'alimentation animale non OGM et non PAT (protéines animales transformées d'origine terrestre). Sont également pris en compte les risques sociaux liés au pays d'origine.



Au travers de ces politiques et chartes, U Enseigne et ses fournisseurs s'engagent à :

- S'assurer du respect des conventions sur le droit du travail maritime ;
- Lutter contre la pêche illégale ;
- Accompagner les fournisseurs dans le respect des droits de l'homme et des réglementations du travail international et local ;
- Favoriser des producteurs et industriels français ;
- Respecter la santé des consommateurs ;
- Préserver la biodiversité par des produits respectueux des ressources naturelles.

Pour garantir le respect de ces engagements, nous avons notamment mis en place les actions suivantes :

- Des éléments de traçabilité sont demandés aux fournisseurs pour identifier les pavillons non-signataires de la Convention Internationale sur le Travail Maritime et les pavillons de pays inscrits sur la liste noire de l'UE pour la pêche INN (pêche illicite, non déclarée et non réglementée) ;

Les actions mises en place sur les produits de la mer permettent de couvrir l'essentiel des risques relatifs aux droits humains et à l'environnement, avec notamment des actions spécifiques sur les espèces et pays identifiés comme particulièrement à risque et un plan d'amélioration continue pour les prochaines années.

Ainsi, nous avons récemment fait évoluer nos engagements sur la « **filière thon** » (approche sectorielle TUPA et mise à jour de la politique développement durable thon) et avons engagé un travail d'analyse approfondie des risques liés à nos approvisionnements sur la « **filière crevette** ».

Conscients des impacts négatifs de la pêche minotière sur la biodiversité, nous souhaitons réorienter l'alimentation des élevages aquacoles vers d'autres sources protéiques. Nous avons ainsi rejoint le groupe de travail AQUAFEED organisé par Earthworm, dans la recherche d'une meilleure durabilité de l'alimentation animale en élevage aquacole.

- Une étude du risque social est réalisée en fonction du pays et, en fonction du résultat, nous pouvons demander la conduite d'un audit au référencement et/ou en suivi (via le référentiel ICS) ;
- Pour l'aquaculture, les fournisseurs ont pour interdiction d'utiliser des aliments OGM (hors crevettes), PAT, et doivent limiter l'utilisation d'antibiotiques. Les certifications sont privilégiées ; en l'absence de certification, la densité est étudiée ainsi que les risques environnementaux ;
- Une évaluation de l'ensemble des espèces est régulièrement conduite, en prenant en compte en particulier l'état des stocks. La commercialisation d'espèces en « liste orange » (à maîtrise nécessaire) est limitée et la commercialisation des espèces menacées est interdite ;
- Les alternatives durables sont privilégiées (espèces, techniques de pêche, zones de pêche, certifications, interdiction de certaines méthodes de pêche telles que le chalutage de fond, les DCP et la pêche électrique).

Politique développement durable - « Filières animales »

Cartographie des risques sur les « filières animales »

La cartographie des risques potentiels réalisée sur les « filières animales » (viandes et produits dérivés des animaux) a fait ressortir des risques liés à l'environnement (émissions de gaz à effet de serre, pollutions, déforestation en lien avec l'alimentation animale) et au bien-être animal, mais également des risques liés aux droits humains dans un certain nombre de pays, ainsi qu'aux conditions de travail difficiles et à la rémunération des producteurs.

Description du plan de prévention/remédiation

Depuis 2011, nous travaillons à l'amélioration continue de nos exigences concernant les filières animales et avons mis en place en 2017 une politique développement durable ambitieuse s'appliquant intégralement aux marques U, U Bio et U Saveurs, pour les catégories de produits suivantes :

- Œufs
- Lait et produits laitiers
- Viande et volaille fraîches ou surgelées
- Charcuterie de porc et volaille
- Plats cuisinés avec viande et/ou volaille
- Produits élaborés à base de viande et/ou volaille et/ou œufs

Plan de vigilance U Enseigne

Cette politique se matérialise par quatre grands engagements de U Enseigne portant sur :

- L'origine géographique
- Les conditions d'élevage
- L'alimentation animale
- Les traitements pharmaceutiques

Pour garantir le respect de ces engagements, ayant un périmètre d'action limité sur l'amont agricole, nous avons fait le choix soit de privilégier des référentiels (certifications, labels, etc.), soit d'accompagner les fournisseurs dans des démarches de progrès.

Par ailleurs, U Enseigne s'engage à privilégier la mise en place de partenariats avec les éleveurs français et à favoriser les matières premières d'origine française, permettant ainsi d'atténuer un certain nombre de risques liés aux droits humains et favorisant une juste rémunération des producteurs. 100% de nos approvisionnements en viandes et produits dérivés de viande (charcuterie de porc à la coupe, etc.), œufs, lait, des produits à marque U sont d'origine française (sous réserve des appros et process disponibles).

Cette politique filières animales intègre également des exigences spécifiques en cohérence avec la politique de lutte contre la déforestation, la politique « soja » et la politique bien-être animal.

Plus précisément, la politique « soja » répond aux enjeux de la déforestation causée par la production de tourteaux de soja destinés à l'alimentation animale. Elle définit l'engagement de U Enseigne de ne pas

s'approvisionner en soja dans des zones ayant été déforestées, ou d'écosystèmes convertis. Afin de répondre au mieux à cet objectif, un plan d'action opérationnel a été déployé, et se matérialise par des spécifications strictes en termes d'alimentation animale sur les 5 filières U les plus contributrices à l'empreinte soja de U Enseigne (porc, œufs, poulet, lait, saumon : produits bruts animaux et dérivés contenant plus de 50%), qui doivent donc respecter les exigences suivantes :

- Sans soja issu de déforestation ou conversion : 100% en 2022, avec une urgence d'action à mener sur le Cerrado au Brésil ;
- Sans soja issu d'importation : 50% en 2022, 100% en 2024 ;
- Protéines relocalisées en France (hors saumon) : 50% en 2022, 100% en 2026.

Le déploiement de ce plan d'action sera notamment porté via la démarche Bleu-Blanc-Cœur, pilier fort du développement des filières U, et s'appuiera sur une cartographie des approvisionnements.

Dans cadre de notre engagement dans le manifeste de lutte contre la déforestation et la conversion liées au soja importé depuis l'Amazonie (cf Initiatives multipartites p.15), nous sommes également actifs au sein du groupe de partage multidistributeurs animé par Earthworm Foundation, dont un objectif est d'agir collectivement auprès des grands importateurs de soja pour renforcer l'évaluation de la filière.

Politique développement durable - « Café / Cacao »

Cartographie des risques sur le café et le cacao

La cartographie des risques potentiels a fait ressortir des risques forts sur toute la chaîne de valeur de ces produits et particulièrement au niveau des plantations avec une attention particulière pour le Ghana et la Côte d'Ivoire pour le cacao. Des risques à la fois environnementaux (déforestation, utilisation de pesticides, utilisation des ressources en eau) et sociaux (travail forcé, faible rémunération, travail des enfants, accaparement des terres) ont été identifiés.

Description du plan de prévention/ remédiation

U Enseigne a mis en place un process particulier pour les produits à marque U contenant plus de 50% de cacao pour répondre à la spécificité des risques identifiés dans la chaîne d'approvisionnement de ces matières premières. Des objectifs précis en termes de déploiement ont été élaborés.

A travers des chartes d'engagement jointes aux spécifications en amont de toute relation avec un fournisseur de produit à marque U à base de cacao ou café, le fournisseur s'engage à respecter un certain nombre d'exigences pour prévenir et atténuer

les risques qui pourraient survenir sur sa chaîne d'approvisionnement en termes :

- Environnementaux (dont protection des High Conservation Value Forest et High Carbon Stock) ;
- Sociaux (dont interdiction du travail des enfants, interdiction du travail forcé, respect des droits des travailleurs, respect de la CLIP) ;
- Économiques (dont formation des agriculteurs aux bonnes pratiques culturelles, garantie de revenus décents des producteurs).



Le fournisseur répond à ces engagements à travers des certifications, démarches ou cahier des charges qui reprennent les engagements de la charte. Le fournisseur s'engage à diligenter des audits par une tierce personne et à nous transmettre le rapport. Nous validons la robustesse du référentiel au regard des exigences citées au préalable. Nous pouvons également réaliser nous-même des audits.

U Enseigne réalise un suivi permanent et en rend compte à travers un reporting annuel. Des référents opérationnels sont en charge de vérifier la conformité du fournisseur avec le cahier des charges tout au long de la relation fournisseurs, et ont été formés sur les

spécificités de l'évaluation des fournisseurs de ces chaînes d'approvisionnement.

En octobre 2021, U Enseigne s'est engagée dans l'Initiative Française pour un Cacao Durable qui réunit, aux côtés de l'Etat, des entreprises de l'industrie agro-alimentaire, des enseignes de distribution, des organisations de la société civile et des instituts de recherche. Les signataires s'engagent dans une collaboration pour des solutions durables en faveur de la cacaoculture dans les régions productrices, avec des objectifs à la fois sociaux, économiques et environnementaux.

Politique développement durable - « Huile de palme »

Cartographie des risques sur l' « huile de palme »

La cartographie des risques potentiels réalisée sur l' « huile de palme » a fait ressortir de forts risques environnementaux (notamment en termes de déforestation et destruction des tourbières, dégradation des sols, pollution des eaux, déclin de la biodiversité) et sociaux (notamment en termes de travail des enfants, atteintes à la liberté syndicale, non-respect des réglementations internationales relatives aux heures de travail et la rémunération, travail forcé). Des risques relatifs aux communautés locales ont aussi été identifiés, notamment en termes de conflits impliquant les populations locales autochtones, d'impacts sur leurs conditions de vie et de logement ainsi que d'accaparement des terres.

Description du plan de prévention/remédiation

Dans le cadre de la politique relative à la Préservation des Ressources Forestières, nous avons mis en place une politique ambitieuse visant à diminuer le recours à l'huile de palme dans les produits de marque U, U Bio et U Saveurs (catégories alimentaires ou non-alimentaires). Cette politique concerne les produits composés d'ingrédients contenant tout ou partie d'huile de palme, de palmiste ou de leurs dérivés.

Sur ce périmètre, cet engagement se matérialise par :

- La suppression de l'huile de palme des produits à chaque fois que cela est techniquement possible.
- Dans le cas où la substitution n'est pas possible, nous utilisons de l'huile de palme responsable certifiée RSPO. A ce jour, 100% de l'huile de palme et dérivés dans nos ingrédients sont certifiés RSPO (Roundtable for Sustainable Palm Oil), RSPO Ségrégué (SG), ou a minima RSPO Balance de Masse (MB), ou, pour la part résiduelle, compensés par l'achat de crédits RSPO Book & Claim.

Par ailleurs, nous nous engageons à maintenir la transparence de notre chaîne d'approvisionnement et à travailler avec nos fournisseurs via un groupe de travail multi-distributeurs pour faire appliquer nos critères d'exigences et accompagner l'évolution des pratiques pour une huile de palme responsable. A ce titre, un plan d'action opérationnel a été élaboré pour assurer l'évaluation du respect des critères d'exigences les importateurs/traders, ainsi que leur accompagnement vers de meilleures pratiques en cas de non-conformité.

Conclusion transverse sur la couverture des risques via les politiques existantes

Ces démarches s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue. Les politiques et actions mises en place sont un premier pas vers une gestion renforcée de ces risques et nous comptons nous appuyer sur la cartographie des risques réalisée pour améliorer nos actions.

A ce titre, nous travaillons actuellement sur le renforcement de nos indicateurs de suivi, afin de permettre la bonne efficacité des actions au regard des risques identifiés sur ces différentes filières.

Plan de vigilance U Enseigne

Actions en cours

Au-delà des politiques précédemment citées, nous nous sommes aussi engagés à étendre la gestion des risques de vigilance à deux nouvelles catégories de matières premières/produits. Ces deux catégories ont été choisies après mise en perspective des risques avec les actions mises en place (cf. Etape 3 de la méthodologie de cartographie des risques), étape ayant permis l'identification des catégories de matières premières/produits sur lesquelles nous devrions agir en priorité pour renforcer la robustesse de nos mesures de prévention/remédiation :

- Une catégorie alimentaire : les « **fruits et les légumes** » ;
- Une catégorie non-alimentaire : les « **produits manufacturés** ».

Sur la catégorie des Fruits et légumes, des groupes de travail ont été lancés afin d'établir des feuilles de route opérationnelles permettant de limiter au mieux les principaux risques identifiés. Ces groupes de travail ont mobilisé des référents opérationnels (notamment issus des équipes Achats et Qualité). Sur la base des critères de priorisation (cf page 9 / point A), nous avons recherché au sein de ces deux catégories les couples matières premières/produits les plus à risque sur lesquels déployer en priorité un plan d'action spécifique de prévention des risques. A date, nous avons travaillé sur la sous-catégorie des bananes en Fruits et légumes.

Sur la catégorie des produits manufacturés, à date, nous procédons au recensement des couples matières premières/produits les plus à risque.

A date, nous affinons et mettons en œuvre notre plan d'action sur la sous-catégorie des bananes en « fruits et légumes ».

En 2022, nous comptons compléter les plans d'action des catégories « fruits et légumes » puis « produits manufacturés », en ciblant en leur sein des sous-catégories prioritaires.

Mécanisme d'alerte

U Enseigne a mis en place un mécanisme d'alerte, dans le cadre de la loi Sapin II et du droit de la concurrence, ayant pour objectif de détecter au plus tôt la commission de faits de corruption en offrant la possibilité au lanceur d'alerte de faire remonter toute situation préoccupante.

Ce mécanisme d'alerte a été étendu aux alertes en matière de droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des travailleurs et environnement tel qu'exigé par la loi relative au devoir de vigilance.

Initialement ouvert aux seuls collaborateurs, le mécanisme d'alerte a été ouvert en 2022 aux parties prenantes externes afin qu'il devienne un outil de remontée des risques pour la société civile, les communautés locales et les travailleurs tout au long des chaînes d'approvisionnement.

Toute partie-prenante témoin d'une atteinte à un de ces droits pourra émettre un signalement à travers une plateforme web dédiée accessible en français et en anglais. Ce signalement pourra être effectué de manière confidentielle, au choix du lanceur d'alerte. Une cellule interne dédiée est en charge de traiter le signalement et si besoin d'ouvrir une enquête. L'auteur de l'alerte sera dûment informé de l'état de sa requête via la plateforme web.

En cas de risque avéré, une cellule dédiée mettra en place des actions de remédiation du risque et contrôlera la mise en œuvre effective desdites actions.

Via les instances représentatives légales, les représentants syndicaux ont été informés de l'élargissement du périmètre du mécanisme existant.

A la lumière des retours d'expérience, U Enseigne souhaite par la suite poursuivre le processus de dialogue avec les représentants syndicaux en vue d'améliorer si besoin le mécanisme existant.



Dialogue parties prenantes

U Enseigne cherche à promouvoir un climat de confiance et à renforcer ses relations avec ses différentes parties prenantes. Pour nous, le dialogue parties prenantes est un processus d'échange qui vise à promouvoir des relations équilibrées et transparentes avec l'ensemble de notre écosystème. L'objectif n'est ni de bénéficier de l'expertise des parties prenantes sans contrepartie, ni de se limiter à de l'information descendante de ces dernières.

Pour s'adapter à la spécificité de chaque typologie de parties prenantes, nous nous engageons au travers de divers mécanismes et initiatives de dialogue :

- **Groupes de travail** : nous mettons régulièrement en place des groupes de travail composés d'opérationnels de l'entreprise et de fournisseurs afin de co-construire des politiques filières adaptées aux réalités et aux besoins du secteur.
- **Initiatives multipartites** : nous croyons à la nécessité d'approches sectorielles afin de bénéficier de la force du collectif pour adresser les risques de manière plus globale et démultiplier l'impact de nos mesures. Nous sommes engagés dans diverses initiatives sectorielles et sommes signataires de plusieurs chartes ou pactes sectoriels (cf. ci-contre).
- **Partenariats avec des acteurs terrains engagés** : Nous collaborons notamment avec Earthworm (membre de la fondation, nous travaillons avec eux sur de nombreux sujets : huile de palme, crevette, thon, etc.) et Bleu-Blanc-Cœur (membre de l'association, Bleu-Blanc-Cœur est notre socle de référence pour l'ensemble des produits à marque U suivants : œufs, porcs, poulet, lapin, bœuf, lait en bouteille, ultra-frais.)
- **Echanges continus avec des organisations de la société civile** : nous nous tenons à l'écoute des attentes et des points d'attention mis en lumière par la société civile à travers un dialogue engagé avec diverses organisations de la société civile. Conscients de leur connaissance terrain et de leur regard d'expert, nous nous engageons à répondre systématiquement à leurs sollicitations et à prendre en considération leurs avis.
- **Par ailleurs, nous sommes également signataires d'un certain nombre de pactes et chartes** (Pacte national sur les emballages plastique, pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, charte d'engagement U-FEEF, etc)

Initiatives multipartites :

- **ICS** : Nous sommes membres de l'organisation et adhérons à son référentiel d'audit à l'aide duquel nous évaluons nos fournisseurs. Nous échangeons continuellement avec les autres distributeurs membres des possibilités d'amélioration de ce système d'audit.
- **Soja** : En novembre 2020, U Enseigne et les principaux distributeurs français ont été signataires d'un manifeste commun, portant consensus sur les mesures collectives à mettre en place afin de lutter contre la déforestation et la conversion liées au soja importé depuis l'Amazonie et particulièrement la région du Cerrado au Brésil.
- Nous sommes engagés depuis 2018 comme membre fondateur du mouvement « **Pour une Agriculture du Vivant** ». Avec ce collectif, U Enseigne s'implique aux côtés de producteurs, d'experts et d'entreprises agro-alimentaires pour la promotion d'une transition agricole vers l'agroécologie.
- **Manifeste sur l'origine des produits alimentaires** (2019) : via cette initiative, nous nous engageons à donner une meilleure information au consommateur sur l'origine géographique des matières premières utilisées dans les produits alimentaires à marque U, et ceci de façon cohérente et transparente par catégorie de produits.
- **Notation des performances sociétales des produits alimentaires** : U Enseigne a participé en 2018-2020 à la construction d'un 1er référentiel et l'a expérimenté sur certains produits; les retours d'expérience vont désormais nourrir les travaux menés sur ce thème sous l'égide des pouvoirs publics.
- U Enseigne est en 2020 la 1^{ère} enseigne à rejoindre la base de données des produits alimentaires **CodeOnline Food**.
- En novembre 2020, U Enseigne s'est engagée auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, avec d'autres enseignes de la distribution alimentaire, à mettre en avant dans son offre les **produits frais et locaux français** et à renforcer leur visibilité auprès des consommateurs.
- En octobre 2021, U Enseigne s'est engagée dans l'**Initiative Française pour un Cacao Durable** dans l'objectif de promouvoir collectivement une cacaoculture durable dans les régions productrices, avec des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.



Commerçants
autrement

Coopérative U Enseigne

Société Coopérative de Commerçants Détaillants à forme anonyme à capital variable
Siège social : Parc Tertiaire Icade - 20 rue d'Arcueil
Bâtiment Montréal - 94150 Rungis
750 645 400 RCS CRÉTEIL